

Dispensations à domicile et télésoins L'USPO appelle les pouvoirs publics à reconnaître l'implication des pharmacies

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les pharmacies d'officine sont fortement impactées par la crise sanitaire actuelle. Leur activité diminue, avec une baisse du chiffre d'affaires de 20 à 25% en moyenne au mois d'avril, et se complexifie.

Le nombre de dispensations à domicile augmente fortement. Réalisées par une pharmacie, ces dispensations sont accessibles sur tous les territoires et permettent d'assurer la sécurité des patients et le bon usage du médicament.

Tous les autres professionnels de santé sont aujourd'hui indemnisés pour leur déplacement à domicile. La dispensation des médicaments à domicile correspond à une stratégie dictée par les pouvoirs publics pour permettre aux patients fragiles de rester confinés tout en ayant accès sans difficulté à leur traitement.

Aussi, l'USPO appelle l'Assurance maladie à reconnaitre l'implication des pharmacies dans cette stratégie de protection des patients fragiles et à indemniser les dispensations à domicile. Plus de 99% des pharmaciens interrogés par l'USPO y sont favorables¹.

L'USPO demande également à l'Assurance maladie et au Ministère de la Santé d'autoriser dès à présent les pharmacies à réaliser des télésoins, comme les autres professionnels de santé.

Les pharmacies pourraient, en cette période de confinement, renforcer l'adhésion des patients à leur traitement en poursuivant les bilans partagés de médication et les entretiens pharmaceutiques. Elles pourraient aussi assurer un suivi des patients atteints par le Covid-19 et alerter le médecin si nécessaire.

Les pharmacies doivent s'adapter et repenser leur mode d'exercice afin de répondre aux besoins des patients et d'assurer la continuité des soins. Ces évolutions doivent être reconnues et valorisées par les pouvoirs publics.

Gilles Bonnefond Président de l'USPO

-

¹ Pétition signée par 5027 pharmaciens entre le 15 et le 20 avril 2020